Châteauguay

RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-080-3-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-080-24 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025 VISANT UNE MODIFICATION TARIFAIRE À L'ANNEXE VI « GREFFE ET CONTENTIEUX »

ATTENDU QUE les frais de gestion de la vente pour non-paiement des taxes peuvent varier selon le travail à effectuer dans les dossiers;

ATTENDU QU'un avis de motion 2025-08-476 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller François Le Borgne lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le règlement G-080-24 est modifié, en son annexe « VI – Greffe et contentieux », à la section « Vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial », par le déplacement de l'énumération des tarifs dans la colonne « Notes » et par l'ajout des points :

- Les frais liés à la location de salle pour effectuer la vente pour non-paiement des taxes;
- Tous les autres frais générés par la vente pour non-paiement des taxes.

Article 3

L'article 3 du règlement G-080-24 est modifié par le remplacement des mots « Greffe et contentieux « par les mots « Greffe et affaires juridiques ».

Article 4

L'annexe VI « Greffe et contentieux » du règlement G-080-24 est modifié comme suit :

1º Le titre « Greffe et contentieux » est remplacé par « Greffe et affaires juridiques »

2º Les mots « Division greffe et contentieux » sont remplacés par les mots « Division greffe et affaires juridiques »

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 22 septembre 2025.

Le maire,	**Le greffier,**
Éric Allard	**George Dolhan, notaire**

Avis de motion :	25 août 2025
Dépôt du projet de règlement :	25 août 2025
Adoption du règlement :	15 septembre 2025
Entrée en vigueur :	22 septembre 2025